

Aéroclub de Colmar

Conseil d'Administration périodique du mardi 6 octobre 2020

Stéphane Wagner, Eric Schnell, Marc Gilg, Jean-Marc Pagiès, Daniel Gilbert, Rémy Schillemann, Gérard Aria, Hubert Durlawanger, Jean-Pierre Conrad, Philippe Dufour

1 - Rappel des points abordés à la séance du mardi 1^{er} septembre :

Nouvelles de Jean-Pierre Martin : le risque vital étant désormais écarté, Jean-Pierre Martin a engagé la lente rééducation des fonctions respiratoires. Il s'exprime encore difficilement. Il ne sera pas en mesure de reprendre ses fonctions de Trésoriers avant de longs mois. L'intérim est assuré par Jean-Pierre Conrad.

AéroDiagnostic : Eric Schnell a engagé le processus d'AéroDiagnostic selon le modèle proposé par la FFA. Il s'agit d'un outil de prévention et d'analyse des risques qui doit être réalisé sous forme collégiale.

COVID 19 rappel des consignes : port du masque obligatoire dans les locaux du club et dans l'avion, sauf vol solo. Utilisation du gel hydroalcoolique avant toute manipulation. Désinfection des commandes au retour du vol.

Maintenance des avions : les problèmes de capotage de l'Ecoflyer F-HAAR et l'alarme intempestive de l'Ecoflyer D-LJ ont été résolus.

BIA : signature de la convention avec le collège Berlioz, sous la supervision de Patricia Bigot.

Comité d'entreprise d'Air France : signature de la convention de partenariat avec le Comité d'Entreprise qui sera représenté au Conseil d'Administration par Serge Ziegler

Assemblée générale ordinaire 2020 : reportée en raison de la crise sanitaire, elle est programmée le 14 novembre 2020 à 17h00

Réalisation prochaine d'un nouveau marquage au sol pour le parking avion

2 - Relevés des points abordés le 6 octobre :

Opération Kiwanis (vols d'initiation pour enfants handicapés) : programmée le 19 juin 2021

Vols BIA pour les élèves ayant suivi la formation 2019 : les vols d'initiation normalement programmés à l'issue de la formation ont été reportés en raison de la crise sanitaire. Ils se dérouleront pour une quinzaine de jeunes à compter d'octobre 2020, l'après-midi en fonction de la météo.

Validation d'un pilote pour les vols d'initiation : Jean-François Neu, pilote de ligne, a sollicité son admission à la liste des pilotes agréés pour les vols de découverte. Accord du CA sous réserve du respect de la procédure de validation en cours de finalisation par Cyril.

Maintenance de l'Ecoflyer F-HAAR : deux visites importantes immobiliseront l'avion durant un mois début 2020 (visite cellule 2000 heures et révision générale hélice). Le coût global prévisionnel est de 15 000 euros.

Location d'un avion

Dany Lender a procédé à l'acquisition à titre privé du DR400 JN, qui a déjà été loué dans le passé à l'ancien propriétaire, ainsi que d'un PA28. La location de cet avion est en cours de négociation pour un tarif de vol qui serait proche de celui des Ecoflyers. Une étude est par ailleurs en cours pour permettre aux membres de faire de la formation en double-commande sur le PA28 (train rentrant, hélice à pas variable). Le prix estimatif de l'heure de vol serait de 290 euros, hors double-commande.

Projet de modification des Statuts

Le Président propose de faire évoluer les Statuts sur trois points :

- nombre d'Administrateurs

- possibilité pour un membre du CA d'avoir des relations commerciales avec le club (cas de la société qui gère le poste de Cyril)
- régime des réviseurs aux comptes, membres du club nommés par l'Assemblée générale.

Les réviseurs aux comptes ne sont plus nommés actuellement, sur l'avis du cabinet comptable qui estime que la certification des comptes assure une garantie suffisante. Le Conseil d'administration souhaite cependant réactiver cette fonction et faire un appel à candidatures à l'AG annuelle. Mais il faut prévoir le cas où il n'y a pas de candidats.

Une Assemblée générale extraordinaire pourrait être convoquée à cette fin le même jour que l'AG ordinaire. Il est rappelé toutefois qu'à la différence de l'AG ordinaire, une AGE nécessite un quorum de 30% des membres. A défaut, une deuxième assemblée sera convoquée.

Analyse juridique du contrat de mise à disposition de Cyril Langibout, chef pilote

Le poste de Cyril est géré par une société dirigée par Stéphane Wagner, avec contrats de mise à disposition passés avec les aéroclubs de Colmar et du Haut-Rhin. Le service juridique de la FFA se propose de donner son avis sur ce type de contrat.

Accord du CA. Le modèle du contrat et une facture seront transmis à la FFA.

Démarrage du BIA mi-novembre : la convention a été signée avec le collège Berlioz. Les cours auront lieu au collège dans le créneau horaire 12h30 / 13h30.

Le Président,
Stéphane Wagner

Le Secrétaire général,
Philippe Dufour